TENOR 3D LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 19/01/2015 Date de révision: 19/01/2015 Remplace la fiche: 18/12/2012 Version: 3.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : TENOR 3D LAVANDE

Type de produit : Détergent,Biocide

Groupe de produits : Produit commercial

Autres moyens d'identification : 5L rèf 772222

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Détergent neutre désinfectant surodorant à très forte rémanence

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupe RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC - France

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Alcool gras éthoxylé, Chlorure de Benzalkonium

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4-tert.Butylcyclohexyl acetate(32210-23-4). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Chlorure de Benzalkonium	(n° CAS) 68391-01-5 (Numéro CE) 269-919-4 (N° REACH) 01-2119965180-41	1 - 5	Xn; R22 N; R50 C; R34
Alcool gras éthoxylé	(n° CAS) 127036-24-2 (Numéro CE) Polymer	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de Benzalkonium	(n° CAS) 68391-01-5 (Numéro CE) 269-919-4 (N° REACH) 01-2119965180-41	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alcool gras éthoxylé	(n° CAS) 127036-24-2 (Numéro CE) Polymer	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'information, prière de se reporter à la section 13 de la FDS.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, stocké entre 5 et 40°C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	:	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Durée de stockage maximale	:	24 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une ventilation efficace.
Equipement de protection individuelle	:	Lunettes de sécurité. Gants.
Vêtements de protection - sélection du matériau	:	Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection
Protection des mains	:	Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent
Protection oculaire	:	Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage
Protection de la peau et du corps	:	En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau
Protection des voies respiratoires	:	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation

Contrôle de l'exposition de l'environnement : En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Violet.
Odeur	: Lavande.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 - 7,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: >= 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 +/- 0.005
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas comburant.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pour plus d'information, prière de se reporter à la section 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Chlorure de Benzalkonium (68391-01-5)	
DL50 orale rat	397,5 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3412 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée. pH: 6,5 - 7,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves. pH: 6,5 - 7,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Peut être nuisible pour la vie aquatique.

Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	
CL50 poisson 1	< 1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
Chlorure de Benzalkonium (68391-01-5)	
CL50 poisson 1	0,515 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,016 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

TENOR 3D LAVANDE	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est supposé biodégradable.
Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % OCDE 301 B
Chlorure de Benzalkonium (68391-01-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

TENOR 3D LAVANDE	
Ecologie - sol	Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.
Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	
Log Koc	3,63 - 4,05
Ecologie - sol	Immobile - Le produit s'adsorbe fortement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

TENOR 3D LAVANDE	
Résultats de l'évaluation PBT	Ce mélange ne contient pas de PBT ou de vPvb tel que défini par le règlement REACH
Composant	
Alcool gras éthoxylé (127036-24-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de Benzalkonium(68391-01-5)), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Etiquettes de danger (ADR) : 9

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions speciales (ADR) : 274, 335, 601

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29

Code-citerne (ADR) : LGBV

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13

Danger n° (code Kemler) : 90

Panneaux oranges :

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime
Non déterminé.

14.6.3. Transport aérien
Non déterminé.

14.6.4. Transport par voie fluviale
Non déterminé.

14.6.5. Transport ferroviaire
Non déterminé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non déterminé.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

TENOR 3D LAVANDE n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive biocide 98/8/CE : Contient 2.5% (m/m) de chlorure de benzalkonium (CAS n°68391-05-1).

Type de produit (Biocide) : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Fragrances allergisantes > 0,01%:

Coumarin
Geraniol
Alpha-Isomethyl ionone
Linalool

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques	<5%
désinfectants	
Parfum	
COUMARIN	
GERANIOL	
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	
LINALOOL	

15.1.2. Directives nationales
Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Sources des données	:	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	:	Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit